



# LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal du 22 février 2007,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

## **Article premier - Objet**

Le Conseil communal est autorisé à signer la convention liant les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel à celle de La Chaux-de-Fonds en matière d'aide sociale.

## **Art. 2 - Conditions générales**

Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

La Chaux-de-Fonds, le 26 mars 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:

Alain Parel

Le Secrétaire:

Fabien Fivaz